

M A I R I E D E



LOIRE EN RHÔNE-ALPES

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE
REÇU LE :
24 SEP. 2013
46, rue de la Télématique
42952 SAINT-ETIENNE

SCOT SUD LOIRE
46 Rue de la Télématique
BP 50811
42952 ST ETIENNE CEDEX 1

Nos Réf : JK/13-08-03

Avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-loire

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, j'ai l'honneur de vous notifier un extrait des délibérations en date du 12 septembre 2013.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de bien vouloir me retourner le récépissé ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,



J. Y. CHARBONNIER.

✂-----

SCOT SUD LOIRE
46 Rue de la Télématique
BP 50811
42952 ST ETIENNE CEDEX 1

Le Soussigné (nom et qualité du signataire) DEVRIEUX Valérie, Directrice
certifie avoir reçu le ... 24/09/2013 ..., notification d'un extrait des délibérations en date du 12 septembre 2013.

JK/13-08-03

Avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-loire

**Syndicat mixte
du SCOT du Sud Loire**
46 rue de la Télématique
BP 811
42952 SAINT ETIENNE CEDEX 9
Tél. 04 77 92 15 78 - Fax 04 77 74 96 21

Date : le 24/09/2013

Signature :



LES PLUS
BEAUX DETOURS
DE FRANCE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2013

Compte-rendu affiché le : 16 septembre 2013

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 septembre 2013

N° 13-08-03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2013

OBJET :

Avis du Conseil municipal sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Loire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY.

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE - Georgette DECULTIEUX – Laurent SAFANJON – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Geneviève NIGAY - Alain RENAUDIER – Sophie DURY - Christian BECUWE – Mireille PAULET – Sylvie PERETTI – Charles MUNOZ.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claudette FAU à Muriel ORIOL – François BOUCHUT à Julien GOUTAGNY – Johanne FOURNIER GERIN à Joëlle VILLEMAGNE – Thérèse BELGHITI à Geneviève NIGAY.

Membre absent :

Jean-Paul GERENTES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20130912-13_08_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2013
Publication : 16/09/2013



OBJET DE LA DELIBERATION :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD-LOIRE

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 6 juin 2013, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire a arrêté son nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Conformément à l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme, ce projet est soumis à notre assemblée pour avis.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à la majorité (24 voix pour – 5 abstentions)

- **EMET** un avis favorable, avec réserves, sur le projet de SCOT arrêté le 6 juin dernier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20130912-13_08_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2013

Publication : 16/09/2013

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 septembre 2013.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

